

Mode d'emploi

N° contrôle fédéral : W-7590

REVYSTAR® XL

Fongicide

Substances actives : 100 g/l méfentrifluconazole (% en poids : 9,85)

50 g/l fluxapyroxade (% en poids : 4,93)

Mode d'action (groupe FRAC) : fluxapyroxade C2 ; méfentrifluconazole G1

Formulation : Concentré émulsionnable (EC)

Fongicide liquide à action préventive, curative et durable contre les maladies du feuillage et de l'épi sur le blé, l'orge, le seigle et le triticale.

APPLICATION

Mode d'action

Avec Revystar® XL, le fongicide issu de l'association de la nouvelle substance active Revysol® (méfentrifluconazole), qui fait partie de la classe des fongicides DMI, et le Xemium® (fluxapyroxade), qui fait partie des fongicides SDHI, tous les principaux agents pathogènes fongiques des céréales et des betteraves sont contrôlés de manière sûre. Grâce à la mobilité de sa structure moléculaire unique, le Revysol® agit également efficacement sur les souches fongiques mutantes. Associé à une formulation parfaitement adaptée à la substance active, le Revystar® XL présente une action curative optimale contre les infections déjà existantes. Son absorption rapide à l'intérieur de la feuille garantit un effet immédiat tout en offrant une protection sûre contre les pertes dues aux intempéries telles que la pluie et les rayonnements solaires. Une fois absorbé par la feuille, le Revysol® est progressivement libéré du réservoir de substance active dans le flux de sève des plantes. Il protège ainsi activement et durablement même les zones qui n'ont pas été atteintes lors de l'application.

Grâce à un autre mécanisme d'action, le Xemium® garantit un effet optimal avec un taux d'efficacité particulièrement élevé.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que, par ex., des souches fongiques, des plantes, des insectes), la technique de pulvérisation, etc. C'est pourquoi une modification de l'efficacité du produit ne peut être exclue en cas de conditions particulièrement défavorables.

Spectre d'action

Le Revystar® XL agit aussi bien de façon curative que préventive avec une très longue durée d'action.

Blé	<p>Septoriose (SEPTTR) - <i>Zymoseptoria tritici</i></p> <p>Rouille brune (PUCCRT) - <i>Puccinia triticina</i></p> <p>Rouille jaune (PUC CST) - <i>Puccinia striiformis</i></p> <p>Oïdium des céréales (ERYSGR) - <i>Blumeria graminis</i></p> <p>Helminthosporiose des céréales (PYRNTR) - <i>Pyrenophora tritici-repentis</i></p>
Orge	<p>Helminthosporiose de l'orge (PYRNTE) - <i>Pyrenophora teres</i></p> <p>Ramulariose de l'orge (RAMUCC) - <i>Ramularia collo-cygni</i></p> <p>Rhynchosporiose (RHYNSE) - <i>Rhynchosporium secalis</i></p> <p>Rouille naine (PYRNTE) - <i>Pyrenophora teres</i></p>
Triticale	<p>Septoriose (SEPTSP) – <i>Septoria</i> spp.</p> <p>Rouille brune (PUC CRT) - <i>Puccinia triticina</i></p> <p>Rouille jaune (PUC CST) - <i>Puccinia striiformis</i></p> <p>Oïdium des céréales (ERYSGR) - <i>Blumeria graminis</i></p>
Seigle	<p>Rouille brune (PUC RRR) - <i>Puccinia recondita</i></p> <p>Rhynchosporiose (RHYNSE) - <i>Rhynchosporium secalis</i></p>

Compatibilité avec les plantes

Lorsqu'il est utilisé dans le respect de la dose d'application recommandée, le Revystar® XL est bien toléré par tous les types de céréales.

Recommandations d'application et indications

Contre l'oïdium et la rouille jaune des cultures de blé et de triticale

Dose d'application : 1.5 l/ha dans 100 – 300 l d'eau/ha

Appliquer en cas de risque d'infection ou après une alerte des services compétents, entre les stades 31 et 61 (BBCH).

Nombre maximal d'application : 1

Délai : 35 jours

Contre la rouille brune, l'helminthosporiose des céréales et la septoriose du blé et contre la rouille brune et la septoriose du triticale

Dose d'application : 1.5 l/ha dans 100 – 300 l d'eau/ha

Appliquer en cas de risque d'infection ou après une alerte des services compétents, entre les stades 37 et 61 (BBCH).

Nombre maximal d'application : 1

Délai : 35 jours

Contre la rouille brune et la rhynchosporiose du seigle

Dose d'application : 1,5 l/ha dans 100 – 300 l d'eau/ha

Appliquer en cas de risque d'infection ou après une alerte des services compétents, entre les stades 37 et 61 (BBCH).

Nombre maximal d'application : 1

Délai : 35 jours

Contre l'helminthosporiose de l'orge, la rhynchosporiose, les grillures (PLS + RCC) et la rouille naine de l'orge

Dose d'application : 1.5 l/ha dans 100 – 300 l d'eau/ha

Appliquer en cas de risque d'infection ou après une alerte des services compétents, entre les stades 31 et 51 (BBCH).

Nombre maximal d'application : 1

Délai : 35 jours

Applications autorisées

Culture	Agent pathogène / action	Application selon les critères suivants	Consignes
Orge	Helminthosporiose de l'orge Rhynchosporiose Grillures (PLS + RCC) Rouille naine de l'orge	Dosage : 1.5 l/ha Délai d'attente : 35 jours Application : stades 31–51 (BBCH).	1, 2, 3
Seigle	Rouille brune Rhynchosporiose	Dosage : 1.5 l/ha Délai d'attente : 35 jours Application : stades 37–61 (BBCH).	1, 2, 3
Triticale	Oïdium des céréales Rouille jaune	Dosage : 1.5 l/ha Délai d'attente : 35 jours Application : stades 31–61 (BBCH).	1, 2, 3
Triticale	Rouille brune Septorioses foliaires (<i>S. tritici</i> ou <i>S. nodorum</i>)	Dosage : 1.5 l/ha Délai d'attente : 35 jours Application : stades 37–61 (BBCH).	1, 2, 3
Blé	Rouille brune Helminthosporiose des céréales Septorioses foliaires (<i>S. tritici</i> ou <i>S. nodorum</i>)	Dosage : 1.5 l/ha Délai d'attente : 35 jours Application : stades 37–61 (BBCH).	1, 2, 3
Blé	Oïdium des céréales Rouille jaune	Dosage : 1.5 l/ha Délai d'attente : 35 jours Application : stades 31–61 (BBCH).	1, 2, 3

Consignes générales / agronomiques :

- 3 SPa1 : pour éviter le développement de résistances, 1 traitement maximum par culture avec des produits du groupe de matières actives FRAC n° 7 (SDHI - succinate dehydrogenase inhibitors).

Consignes relatives à la protection des utilisateurs :

- 1 Préparation de la bouillie : porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection + masque respiratoire (A2).
- 2 Travaux successifs : porter des gants de protection + vêtements de travail (au moins une chemise à manches longues + pantalon).

Technique d'application

I. Préparation du liquide de pulvérisation

1. Remplir la cuve au $\frac{2}{3}$ d'eau.
2. Agiter Revystar® XL avant emploi puis le verser pendant que l'agitateur est en marche.
3. Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
4. Remplir la cuve avec de l'eau.

II. Opération de pulvérisation

N'utiliser que des pulvérisateurs homologués et les tester régulièrement sur le banc d'essai.

Lors de l'application, il est impératif de veiller à une répartition homogène du liquide de pulvérisation. Prendre les mesures nécessaires pour éviter tout risque de surdosage ou de dérive, comme tout autre déversement dans les eaux ou sur des surfaces voisines non définies comme cibles.

Pendant le trajet et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement avec un agitateur ou un retour. Après toute pause, agiter de nouveau soigneusement le liquide de pulvérisation.

Vider et rincer avec soin immédiatement à l'eau tous les récipients. Ajouter l'eau de rinçage au liquide de pulvérisation. Diluer les résidus de liquide de pulvérisation ré-

sultant inévitablement de l'application selon une proportion de 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

III. Nettoyage du pulvérisateur

Après l'application, nettoyer immédiatement et soigneusement à l'eau le pulvérisateur agricole, y compris toutes les cuves, conduites, buses et filtres utilisés. Pour cela, rincer 2 fois de suite le pulvérisateur agricole en remplissant d'eau 10 à 20 % de la cuve et en aspergeant les surfaces intérieures du réservoir au jet d'eau, de préférence avec une buse de nettoyage. Faire fonctionner l'agitateur pendant au moins 15 minutes. Pulvériser ensuite, avec les buses, le liquide de nettoyage sur la surface traitée tout en laissant l'agitateur en marche.

Nettoyer l'extérieur du pulvérisateur à l'eau et avec une brosse de nettoyage ou avec un équipement supplémentaire adéquat sur une surface non traitée du champ.

Ne pas laisser les restes de l'eau de nettoyage se déverser dans les canalisations de l'exploitation agricole et les cours d'eau.

Miscibilité

Revystar® XL est miscible avec tous les herbicides, insecticides et régulateurs de croissance courants tels que, par exemple, Medax® et Prodax®.

- En cas de mélange avec des régulateurs de croissance contenant de l'éthéphon, il est impératif de se conformer au mode d'emploi de ces produits : les produits contenant de l'éthéphon, par exemple Terpal®, doivent toujours être ajoutés en dernier au liquide de pulvérisation !
- Il est possible d'ajouter au mélange une solution à base de nitrate d'ammonium et d'urée (ANU) ou d'urée. En cas de températures élevées et de faible humidité de l'air, l'utilisation de plus de 20 l ou kg de produit/ha peut provoquer des dégâts sur certaines variétés de blé.
- Pour les mélanges en cuve avec de l'urée, vérifier que cette dernière est parfaitement dissoute. N'ajouter qu'ensuite le Revystar® XL et les autres partenaires de mélange.



Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs des mélanges en cuve qui ne sont pas recommandés par nos soins.

Pour tout mélange en cuve, respecter les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation.

CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers :

Identificateur clé	GHS07	GHS09
Symbole		
Indication de dangers	Attention dangereux	Dangereux pour le mi- lieu aquatique

Mention d'avertissement : Attention

Mention de Danger :

EUH 401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif en cas d'inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conseil de Prudence (Prévention)

P260 Ne pas inhaler poussières/brouillards/vapeurs.

P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.

Conseil de Prudence (Intervention)

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P333 + P313 En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseil de Prudence (Stockage)

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination)

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation : Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux : Laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue.

Après ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

SERVICE D'URGENCE EN CAS D'INTOXICATIONS :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

Le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute informa-

tion relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant dans le présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF